

45<sup>EME</sup> MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE  
ORGANISEE PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE  
KOESTLACH (HAUT-RHIN FRANCE)



**SAMEDI 3 MARS ET DIMANCHE 4  
MARS 2018**

**PARCOURS ADAPTE**



**PARCOURS DE  
10km**

Membre de la FFSP n° F0026 VISA FFSP N°2018-68-288-M

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)  [twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)

Agrément ministériel national du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par l'arrêté N° 012156 du 2 août 2001

**PARTENAIRES DE LA FFSP**



## INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : Salle communale de Koestlach,  
23 rue de Feldbach 68480 KOESTLACH / 03.89.40.49.19

Horaires : Départ de 07h00 à 14h00  
L'arrivée se fera au plus tard entre 17h30 et 18h00.

Parcours : 10km et adapté. Accessible à tous, à travers champs et forêts. Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Ravitaillement : Boissons et collations gratuites au premier point de contrôle. Possibilité de ravitaillement payant au deuxième contrôle et à l'arrivée.

Cotisation de participation sans récompense : **2 euros**

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 euros. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : Avant le 15 février 2018.

INSCRIPTIONS: METZGER Sacha,  
39 rue de la Chapelle,  
68480 KOESTLACH / 06.88.47.27.49

Récompenses : Un trophée sera délivré aux groupes les plus nombreux et au vétéran homme et femme.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Assurance : La FFSP est garantie en RC auprès de GROUPAMA. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé.

Secourisme: Sera assuré par l'amicale des sapeurs-pompiers.

N° d'urgences 112

**La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.**